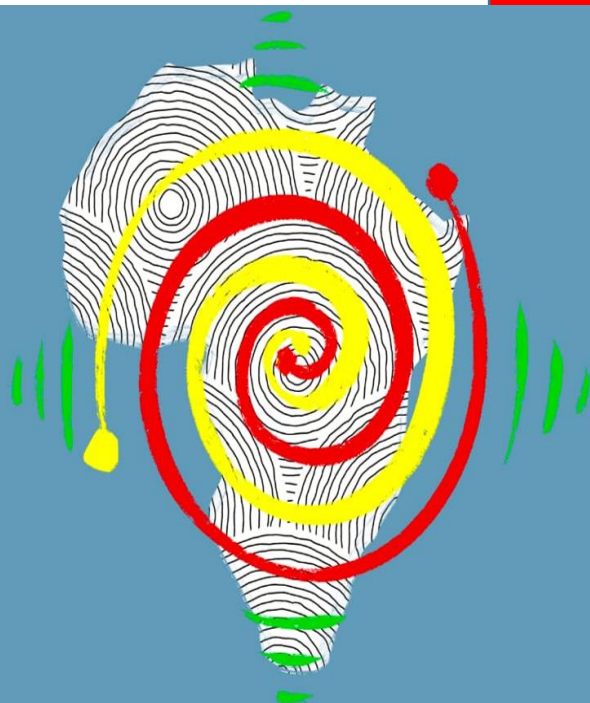
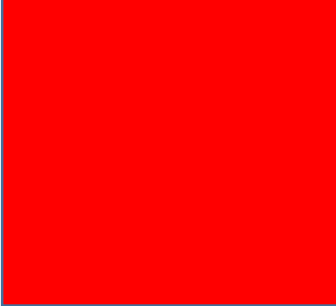


Plan d'Action Régional Afrique



•LÇ.Π.Q •ΗΟΞΖΞ X †LΟ.Π† †.XΟ.ΥΗ.††
| †:†Η.ςξ† †ξΜΥQ.†ξ† 2022-2032



Nos langues, notre existence

Pour les peuples autochtones particulièrement, leurs langues forment avec la terre et le territoire, le socle fondamental qui conditionne leur existence et la matrice de leur identité. Elles sont nées de leurs génies propres. Elles sont leur création originale et le fruit de leurs soins au fil des siècles. Elles les ont bercés, les ont fait rêver et leur ont appris à vivre en harmonie avec les autres composantes naturelles de leur environnement. Pour les peuples autochtones en particulier, la langue n'est pas seulement un moyen de communication, elle est aussi le véhicule nécessaire à la conservation et à la transmission de leurs connaissances, de leurs savoir-faire et de leur cosmogonie. Elle leur permet de voir le monde et de l'appréhender de manière singulière et adaptée à leur environnement. Elle nourrit leur âme et leur permet d'exprimer et de jouir des moments sociaux et culturels que ces peuples ont su inventer pour assurer et égayer leur existence depuis la nuit des temps. Si un peuple perd sa langue, c'est comme s'il perdait sa terre, il perdrait alors une substance fondamentale de sa vie et il est de ce fait, voué à disparaître à brève échéance. Et la perte d'un peuple autochtone c'est bien plus que la perte d'une espèce végétale ou animale, c'est un appauvrissement dramatique pour l'humanité. Sauver les langues autochtones, c'est sauver les peuples autochtones pour préserver la diversité et la richesse de l'humanité toute entière.

La décennie des langues autochtones 2022-2032

Ayant pris conscience de la mort qui guette des milliers de langues autochtones et ses conséquences désastreuses pour l'humanité, l'assemblée générale de l'ONU a décidé de consacrer l'année 2019, comme l'année internationale des langues autochtones afin de revivifier, protéger et promouvoir ces langues. Constatant qu'une année d'efforts est largement insuffisante pour parvenir à stopper le déclin des langues autochtones, l'ONU est allée plus loin en adoptant la décennie des langues autochtones 2022-2032 et a demandé à l'Unesco, en partenariat avec les Etats et les peuples autochtones, de mettre en œuvre un ambitieux plan d'actions pour sauvegarder et promouvoir les langues autochtones dans toutes les régions du monde.



Le Réseau des Peuples Autochtones Africains/African Indigenous Peoples Network

Le Réseau des Peuples Autochtones Africains (RPAA)/African Indigenous Peoples Network (AIPN) a été créé en 2013 dans le but de rassembler les organisations autochtones de toutes les régions d'Afrique et de la diaspora afin de joindre leurs forces et de porter ensemble, aussi bien en Afrique que sur la scène mondiale, les questions fondamentales et les défis des peuples autochtones africains. RPAA/AIPN travaille sur toutes les questions concernant les droits des peuples autochtones et mène des actions de plaidoyer mais aussi de réalisations concrètes de projets dans tous les domaines d'intérêt pour les peuples autochtones. RPAA/AIPN a été un partenaire engagé en faveur des langues autochtones dans le cadre de l'année internationale 2019 consacrée aux langues autochtones et demeure très impliqué dans le cadre de la décennie des langues autochtones 2022-2032.

Le projet d'un plan d'actions pour les langues autochtones africaines de RPAA/AIPN dans le cadre de la Décennie Internationale des Langues Autochtones (DILA)

La situation des langues autochtones en Afrique est mal connue faute d'études suffisantes sur le sujet. Cela nécessite donc un travail d'inventorisation et de diagnostic. Il faut distinguer et identifier les langues autochtones dans chaque pays, faire une cartographie, déterminer l'état dans lequel elles se trouvent, etc. Certaines de ces langues sont mortes, d'autres ne sont parlées que par quelques dizaines de personnes, et d'autres sont parlées par des milliers ou des millions de locuteurs. Certaines de ces langues sont localisées dans de petits territoires et d'autres partagées par plusieurs pays, certaines sont sans aucune protection juridique et d'autres bénéficient d'un statut de langues «nationales» et/ou «officielles» mais sans véritable politique de promotion. Toutes ces langues sont menacées de disparition et ont donc besoin d'un plan d'actions urgent et ambitieux pour les protéger, les revitaliser, les sauvegarder et les promouvoir. C'est pourquoi RPAA/AIPN a décidé d'organiser les 28 et 29 novembre 2022 à Rabat, au Maroc, un atelier de consultation de la région Afrique sur la DILA 2022-2032 avec des représentants des Peuples Autochtones Africains, des États, des représentants des agences, fonds et programmes des Nations Unies, des représentants des Organisations Non Gouvernementales, des universitaires et d'autres partenaires. Cet atelier permettra de faire un état des lieux et de concevoir un plan d'actions africain pour la promotion, la préservation et la revitalisation de ces langues.

Objectif principal:

Localiser la DILA 2022-2032 dans la région Afrique.

Objectifs opérationnels:

- . diagnostiquer l'état des langues autochtones en Afrique,
- . concevoir un plan d'actions africain pour la promotion, la préservation et la revitalisation de ces langues.

I- Diagnostic

Contexte général

Les langues des colonisateurs en Afrique ont réussi à s'imposer notamment parce que les peuples, les communautés autochtones et leurs langues étaient nombreux, divers et dispersés. Le Nigeria par exemple compte plus de 500 langues autochtones, le Cameroun et la RDC, plus de 200 langues autochtones. En conséquence, le colonisateur a facilement imposé sa langue comme soit-disant langue de communication et d'intercompréhension pour tous. De plus, les politiques coloniales ont marginalisé les langues autochtones et privilégié les langues des colonisateurs. Par ailleurs, dans la majorité des contextes africains, la préoccupation première des peuples autochtones était la survie. La langue était une préoccupation secondaire.

Après les indépendances des pays d'Afrique, les peuples autochtones se mirent à revendiquer la reconnaissance et le respect de leurs droits et notamment le droit à leurs langues et cultures. Aux côtés des autres peuples autochtones du monde, les autochtones africains ont participé au mouvement autochtone mondial et ils s'appuient désormais sur le droit international et régional pour faire entendre leur voix et défendre leur cause. Aujourd'hui, les langues autochtones vivent des situations variées, certaines sont bien vivantes, d'autres se sont éteintes ou sont en voie d'extinction. Et même dans les pays où les langues autochtones bénéficient d'une protection juridique, celle-ci est souvent formelle car dans la pratique, elles bénéficient de trop peu d'intérêt et de ressources. Par conséquent, on peut affirmer que quel que soit leur statut juridique, toutes les langues autochtones sont plus ou moins en danger en Afrique.

A partir de ce constat global, on peut distinguer trois types de situations :

- 1- Situation des langues éteintes ou en voie d'extinction.
- 2- Situation où les langues autochtones sont pratiquées par de nombreuses communautés de différentes dimensions, sans reconnaissance, ni protection juridique et qui sont menacées de disparition
- 3- Situation où les langues autochtones sont largement pratiquées et reconnues mais avec des niveaux de protection juridique et de promotion différents dans chaque pays.

Ces situations sont examinées sous les angles politique, de l'éducation, de la communication et des médias, ainsi que les ressources et les infrastructures.

Diagnostic (suite1)

POLITIQUE

Négation, occultation ou reconnaissance symbolique de l'existence des peuples autochtones et de leurs droits tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Même là où les langues autochtones sont censées être protégées juridiquement, sur le terrain elles reculent. C'est la traduction d'une absence de volonté politique de la part des gouvernements de respecter les droits des peuples autochtones et de promouvoir les langues et les cultures autochtones.

La plupart des gouvernements africains tentent de diluer la question autochtone en utilisant d'autres terminologies comme « minorités » ou de groupes « marginalisés ».

Les recommandations faites par les instances régionales (CADHP) ou internationales en faveur des droits des peuples autochtones ne sont pas appliquées. Même dans les pays où les langues autochtones bénéficient d'un statut juridique, ces langues ne font pas l'objet d'une réelle politique linguistique publique, avec des ressources budgétaires conséquentes.

Les peuples autochtones continuent de faire l'objet de politiques d'assimilation, leurs langues et cultures sont toujours victimes de mépris et de stéréotypes. La politique d'assimilation se traduit notamment par l'intégration individuelle des « élites » autochtones dans le système dominant, privant ainsi les communautés autochtones de leurs défenseurs.

Les défenseurs et promoteurs des langues et cultures autochtones font l'objet de répression dans un grand nombre de pays africains.

Les peuples autochtones dont les territoires sont traversés par les frontières des Etats sont victimes de l'insécurité, et les échanges socioculturels inter-communautaires sont dramatiquement empêchés.

EDUCATION

Les langues autochtones en Afrique ne sont pas enseignées ou mal enseignées, ce qui ne contribue pas à leur conservation et à leur progression. Absence ou manque important d'enseignants des langues autochtones et de recherches et études universitaires sur le sujet. En conséquence, il n'y a pas ou très peu de manuels pédagogiques.

Les autochtones sont toujours alphabétisés dans des langues autres que leurs langues.

Lorsque les langues autochtones sont enseignées, elles ont un statut facultatif, elles bénéficient de très peu d'heures d'enseignement, ce qui entraîne le désintérêt des élèves et des enseignants pour ces langues. Les élèves et enseignants autochtones sont discriminés.

CULTURE, MEDIA ET COMMUNICATION

Très faible présence des langues et cultures autochtones dans les médias, et lorsqu'elles sont présentes, elles sont présentées de manière folklorique, ce qui provoque un sentiment d'infériorisation des autochtones, qui se traduit par le rejet des langues autochtones par les autochtones eux-mêmes. Des parents autochtones ne voient pas l'intérêt de transmettre leur langue à leurs enfants car ils ont le sentiment que leur langue ne permet pas l'accès à l'emploi et aux savoirs scientifiques.

Les productions culturelles en langues ou sur les langues autochtones sont très insuffisantes et peu encouragées. Les médias publics laissent très peu de place aux expressions artistiques autochtones. Les artistes autochtones sont bien moins rémunérés et les lieux culturels prestigieux ne leur sont pas accessibles. Les médias autochtones quand ils existent souffrent d'insuffisances structurelles (formation du personnel, faible budget, équipements obsolètes...).

Les créations artistiques autochtones sont très insuffisamment programmées dans les circuits de diffusion officiels financés par le gouvernement comme les grandes salles de spectacles, les festivals, etc.

Grande insuffisance de documentation et de supports dans les langues autochtones, ce qui engendre une méconnaissance et une exclusion de ces langues au sein des administrations et institutions publiques. Il n'existe pas de service de traduction, ni des plateformes digitales de traduction automatique en langues autochtones. Les données statistiques démographiques et cartographiques concernant les locuteurs autochtones sont inexistantes ou insuffisantes ou incomplètes et peu fiables.

Inexistence d'une structure de documentation et d'archivage des savoirs et savoir-faire et des traditions des peuples autochtones.

MOYENS FINANCIERS, INFRASTRUCTURES ET INSTITUTIONS

Grandes disparités socioéconomiques entre les zones urbaines fortement dotées en infrastructures de toutes natures et les territoires des peuples et communautés autochtones (territoires de montagne, de forêts et de déserts). Cela oblige les autochtones à migrer vers les villes où ils perdent leur langue. La spoliation des terres et des ressources naturelles des autochtones poussent ces derniers à aller chercher les moyens de leur subsistance dans les villes du pays et à l'étranger.

Grande insuffisance de mesures financières et/ou fiscales incitatives pour encourager les initiatives privées et les ONGs en faveur de la promotion des langues autochtones.

Les subventions publiques ne sont pas accordées équitablement de manière à encourager les organisations de la société civile à promouvoir les langues autochtones.

Grande insuffisance de mesures de renforcement des capacités des organisations autochtones et des organisations de la société civile de soutien aux peuples autochtones.

Manque de moyens financiers pour encourager les productions culturelles utilisant les langues autochtones.

Absence ou grande insuffisance d'espaces dédiés aux langues et cultures autochtones pour la création, l'expression et la diffusion.

II- Plan d'actions

Considérant le diagnostic de la situation des langues autochtones en Afrique, le plan d'actions proposé comprend quatre axes principaux : La prise de conscience de la question autochtone ; la protection juridique des langues autochtones ; l'intégration, l'utilisation et la généralisation des langues autochtones ; les ressources budgétaires, humaines et matérielles nécessaires à la promotion des langues autochtones.

A- La prise de conscience

Sensibiliser les peuples autochtones et non autochtones à la question autochtone, à l'état de droit, aux droits humains et combattre les préjugés négatifs et racistes, par les moyens éducatifs, les médias, les organisations de la société civile, les réseaux sociaux, etc.

Inscrire dans les programmes scolaires l'enseignement des droits humains, l'égalité, le respect d'Autrui et la diversité

Mettre un terme à la falsification de l'histoire et de la toponymie autochtones

Mettre un terme à la folklorisation des cultures autochtones

Faire connaître et promouvoir les peuples autochtones et leurs langues et cultures

Faire connaître et promouvoir les savoirs et savoir-faire des autochtones

Organiser des rencontres internationales des peuples autochtones africains ainsi que des femmes et des jeunes autochtones africains.

Entreprendre des études démographiques sur les peuples et communautés autochtones dans les pays concernés et publier leurs résultats.

B- La protection juridique des langues autochtones

Reconnaître et protéger juridiquement les peuples autochtones et leurs droits tels qu'ils sont mentionnés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en les inscrivant dans les Constitutions, les lois et les mesures administratives des Etats.

Créer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des mesures législatives et administratives en faveur des langues et des cultures autochtones, composé de représentants autochtones et du gouvernement

Inscrire l'égalité des langues autochtones avec les langues dominantes dans la législation des Etats

Intégrer le droit international dans les législations nationales

Pénaliser le racisme, les discriminations et la diffusion des préjugés négatifs à l'encontre des peuples autochtones

Protéger juridiquement la propriété intellectuelle (les savoirs et savoir-faire traditionnels) des autochtones.

C- l'intégration, l'utilisation et la généralisation des langues autochtones

Intégrer et généraliser progressivement les langues autochtones dans les systèmes éducatifs publics et dans toutes les administrations publiques

Favoriser les médias autochtones et l'insertion de programmes autochtones dans les médias publics généralistes

Alphabétiser et former aux métiers en langues autochtones

Intégrer les langues autochtones dans les NTIC

Encourager les traductions de et vers les langues autochtones

Encourager les productions culturelles en langues autochtones, y compris les doublages d'oeuvres artistiques grand public

Permettre et encourager la restauration et la réactivation des institutions traditionnelles autochtones.

D- Les ressources budgétaires, humaines et matérielles

Faire adopter annuellement un budget dans la loi de finances de l'État pour la promotion des droits des peuples autochtones ainsi que leurs langues et cultures.

Former en nombre suffisant les enseignants, les personnels des administrations, les professionnels de la justice (juges, avocats...) aux droits des peuples autochtones.

Créer un mécanisme de coordination et de suivi des langues transnationales, composé de représentants des peuples autochtones et des gouvernements concernés.

NB1 : D'autres ateliers de travail doivent être programmés au cours de l'année 2023 et les années suivantes afin de préciser et d'adapter localement le diagnostic, les objectifs et le plan d'actions par pays et pour chaque langue, et déterminer les cadres et les structures qui les porteront.

NB2 : Ce plan d'actions implique en premier lieu les États et toutes les institutions publiques pertinentes (toutes les administrations de l'État, Universités, centres de recherches, etc), les peuples autochtones, les organisations de la société civile et autres acteurs privés. Il pourra être enrichi à tout moment par les contributions des parties prenantes.

Atelier de consultation africaine sur la Décennie Internationale des Langues Autochtones 2022-2032

Déclaration finale

L'atelier de consultation africaine sur la décennie internationale des langues autochtones s'est déroulé comme prévu, dans de très bonnes conditions, les 28 et 29 novembre 2022 à Rabat, Maroc. Cet atelier a réuni une trentaine d'experts des langues autochtones en présentiel et une vingtaine par visioconférence (universitaires, enseignants des langues autochtones, défenseurs des droits des peuples autochtones, écrivains, éditeurs, journalistes, producteurs de biens culturels autochtones, spécialistes des médias...).

Pendant les deux jours, les participant-es à l'atelier ont d'abord débattu des questions contextuelles relatives notamment aux droits des peuples autochtones tels qu'ils sont reconnus internationalement, le processus qui a permis la prise de conscience du danger de disparition des langues autochtones et la réaction de la communauté internationale qui a proclamé l'année 2019 comme l'année internationale des langues autochtones, puis la décennie internationale des langues autochtones 2022-2032.

Les participant-es se sont ensuite penchés sur les deux sujets principaux des travaux de l'atelier : le diagnostic de l'état actuel des langues autochtones en Afrique et l'élaboration d'un plan d'actions pour la décennie à venir. Concernant le diagnostic, les situations les plus diverses dans différentes régions d'Afrique ont été présentées, et leur situation a été analysée sous différents angles : leur degré de vitalité, leur utilisation, leur protection juridique et sa mise en oeuvre, les ressources budgétaires, humaines et matérielles dont elles disposent. Le cas spécifique des langues transnationales comme le Swahili, le Ffulfulde et Tamazight, a également été examiné.

Au titre du plan d'actions, la même méthodologie a été suivie pour suggérer des actions adaptées à chaque situation, allant de la reconnaissance juridique des langues autochtones en Afrique, à leur enseignement, à l'alphabétisation et à la formation professionnelle des peuples autochtones dans leurs langues et l'allocation des moyens publics afin de revitaliser et développer ces langues.

Plus globalement, les participants ont souligné que la sauvegarde et la promotion des langues autochtones repose avant tout sur une prise de conscience générale de la richesse des langues et des cultures autochtones qui véhiculent des savoirs, des savoirs-faire et des valeurs qu'il faut préserver et transmettre dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité. Il est crucial de reconnaître et de valoriser la différence et la diversité.

La synthèse des travaux de l'atelier de consultation africaine sur la décennie des langues autochtones sera présentée lors de l'évènement de lancement de haut niveau de la décennie des langues autochtones qui aura lieu le 13 décembre 2022 au siège de l'Unesco à Paris. Le plan d'actions africain pour la décennie des langues autochtones sera ensuite intégré au plan d'actions mondial en faveur des langues autochtones.

Le Réseau des Peuples Autochtones Africains/African Indigenous Peoples Network et le comité d'organisation remercient très vivement les participant-es à l'atelier qui ont bien voulu partager leur expertise au bénéfice de la promotion des langues autochtones africaines. Ils remercient également toutes les organisations qui ont contribué à la tenue et à la réussite de cet atelier et particulièrement l'Unesco, le FNUAP, MRG, IWGIA et l'Université du Michigan.

Rabat, 30/11/2022

Le comité d'organisation



